



**Question orale de M. Jamal Ikazban adressée à M. Alain Maron, Ministre de la Cocof en charge de l'Action sociale et de la Santé concernant « Le bilan de la dixième édition de la semaine des aidants-proches »**

Monsieur le Ministre,

Nous connaissons tous une personne, qui a tout arrêté pour soutenir un mari qui souffre d'un cancer ; ou qui accompagne au quotidien une épouse hémiplegique suite à un accident ; ou qui est là pour une maman de 95 ans ayant des difficultés à se déplacer ; ou qui s'occupe d'un fils autiste<sup>1</sup>.

Ces personnes sont des Aidants-Proches, ils sont plus de 1 million en Belgique (+ de 12%). Et du 2 au 8 octobre, on célébrait la dixième édition de la Semaine des aidants-proches<sup>2</sup>.

Sept jours permettant de mettre le focus sur ces Belges qui, selon l'état de santé de la personne aidée (sénior, conjoint, enfant), peuvent subir des conséquences psychologiques et/ou physiques, avec parfois des séquelles à long terme. Situation qui ne permettra pas à un grand nombre de maintenir leur aide sur la durée.

A Bruxelles et en Wallonie, les différentes asbl impliquées dans le secteur des aidants-proches collaborent ensemble durant cette semaine au travers de multiples événements locaux. Avec pour objectif de faire de la thématique des aidants-proches, une des priorités de la prochaine législature.

Depuis deux ans, les aidants-proches ont droit à un statut et un congé. Une reconnaissance qui leur permet sous certaines conditions de suspendre leur travail, ou de diminuer leur temps de travail, pendant quelques mois.

Dans ce cadre, il y a la reconnaissance simple d'aidant-proche, sans congé et la reconnaissance pour avoir des droits sociaux et un congé. Les acteurs de terrains proposent des moments de répit aux aidants, une écoute et un soutien moral sur la ligne téléphonique (02 474 02 55)<sup>3</sup>. En cas de malaise, chute, ou hospitalisation de la personne qui s'occupe régulièrement

<sup>1</sup> <https://www.aidantsproches.brussels/wp-content/uploads/2022/07/Rapport-dactivite-AP-BXL-2021.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.aidantsproches.brussels/>

<sup>3</sup> <https://www.aidantsproches.brussels/>

d'un proche, la carte d'urgence permet de fournir les coordonnées de toute autre personne pour prendre le relai.

Malgré ces avancées, les associations ont identifié une quarantaine de revendications en soutien aux aidants-proches. Les Asbl Aidants Proches Wallonie, Aidants Proches Bruxelles et Jeunes Aidants Proches ont sélectionné 10 priorités à défendre auprès des représentants politiques.

L'agrément du réseau Bruxelles Région-aidante, en Action sociale, apporte un soutien précieux pour les aidants-proches. La Cocof est également impliquée à son niveau.

Dès lors Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir :

- 1) Quel est le bilan de l'organisation et des préparatifs de cette dixième semaine des aidants-proches ?
- 2) Combien de cartes d'urgences ont été délivrées et parmi celles-ci combien ont permis à un tiers de prendre le relai ?
- 3) Quelle est la proportion de jeunes aidants ?
- 4) La thématique est une compétence hybride cocof-cocom. Comment se collaborent-elles ?
- 5) Parmi les revendications du secteur, quelles sont celles que la Cocof peut soutenir ?
- 6) De quelle manière ?
- 7) Si la reconnaissance des aidants-proches a permis de faire sortir du bois un certain nombre de ceux qui venaient en aide à un proche, combien d'autres personnes échappent-elles au radar ?
- 8) Quelles confidences reviennent régulièrement lors des appels sur la ligne d'écoute ?

Je vous remercie pour vos réponses

**Jamal Ikazban**  
**Chef de Groupe PS au parlement francophone bruxellois**